



Conseil économique et social

Distr. générale
5 août 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

Vingtième session

Genève, 1^{er}-3 novembre 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Questions découlant des sessions antérieures du Groupe de travail
et de réunions de son Bureau, du Comité du commerce et
de son Bureau, et du Comité exécutif**

Rapport de la réunion du Bureau, des rapporteurs et coordonnateurs, de l'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation¹ (Équipe «START») et du Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe «MARS»), tenue à Stockholm du 9 au 11 juin 2010

Rapport présenté par le secrétariat

Résumé

Le rapport de la réunion de l'Équipe «START», tenue à Stockholm du 9 au 11 juin 2010, est présenté pour information.

Les décisions les plus importantes prises lors de cette réunion sont les suivantes:

- Le Bureau recommande la création d'un groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation. Cette décision relèvera de la session plénière de novembre;

¹ L'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe «START») a été créée par le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation à sa neuvième session. Son mandat (TRADE/WP.6/2001/8/Add.1, annexe 2) a été révisé pour la dernière fois en 2001 par le Comité exécutif de la CEE à sa réunion du 4 mai 2009 (www.unece.org/trade/ct/ct_2009/ct_09_011E.pdf).

- Le Bureau a demandé au secrétariat d'organiser deux tables rondes dans le cadre de la vingtième session du Groupe de travail, respectivement sur le thème de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation et sur l'expérience acquise par le Groupe de travail dans le domaine de la promotion de la coopération en matière de réglementation dans le cadre de l'évaluation de la conformité.

I. Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour a été adopté. Le secrétariat et le Président ont brièvement présenté le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6), ses objectifs et ses activités principales.

II. Suite donnée à la session annuelle du WP.6 de novembre 2009 et de la Conférence sur l'évaluation et la gestion du risque

2. Après avoir examiné le rapport de la dix-neuvième session du WP.6, y compris de la Conférence, les participants ont débattu de l'ordre du jour provisoire de la prochaine session annuelle. Plusieurs modifications apportées au projet d'ordre du jour et au tableau des priorités ont été approuvées. Il a également été décidé d'organiser deux tables rondes sur les thèmes suivants:

- La gestion du risque dans les systèmes de réglementation;
- Les possibilités de coopération en matière de réglementation dans le cadre de l'évaluation de la conformité.

III. Proposition concernant un groupe d'experts de la gestion du risque

3. Le secrétariat a présenté les activités entreprises pour donner suite à la Conférence, à savoir:

- Publication des conclusions de la Conférence et de son rapport;
- Création d'une nouvelle section sur le site Web du WP.6;
- Mise au point de modèles de référence pour l'utilisation d'outils de gestion du risque par les autorités de réglementation, les organismes de normalisation, les organismes d'évaluation de la conformité et les autorités de surveillance des marchés;
- Élaboration de questionnaires à l'intention de ces mêmes parties prenantes à partir des modèles de référence;
- Création de liens avec d'autres organisations ainsi qu'avec des instances nationales et régionales ayant des compétences reconnues dans le domaine de la gestion du risque (voir liste ci-dessous).

4. Les activités prévues étaient les suivantes:

- Établir la version finale des modèles de référence en matière de gestion du risque;
- Réaliser une enquête à l'aide des questionnaires afin de consigner, exemples à l'appui, l'utilisation effective des outils de gestion des risques et les domaines où des besoins subsistent;

- Organiser une table ronde sur ce thème dans le cadre de la vingtième session annuelle;
- Élaborer une proposition pour la session de 2011 de la Commission économique pour l'Europe (CEE), prévue au premier trimestre de 2011;
- Creuser la question des «risques systémiques» afin de mieux en appréhender les caractéristiques, comprendre les possibilités offertes aux gouvernements lorsqu'il s'agit de les gérer et déterminer comment le WP.6 et la CEE pourraient apporter leur aide en la matière (voir www.unece.org/trade/wp6/ExtendedBureauMeetings/2010_June/systemic_risks.pdf).

5. Les outils de gestion des risques sont utilisés dans un système de réglementation pour créer un équilibre entre le coût des règlements et la protection qu'ils offrent. Les modèles de référence montrent comment différentes parties prenantes peuvent les utiliser pour assumer leurs rôles et responsabilités. Ils servent également de repère pour évaluer les résultats d'une étude.

6. Les modèles de référence pour les différentes parties prenantes ont ensuite été présentés en détail (voir ECE/TRADE/C/WP.6/2010/3). Lors du débat qui a suivi, un participant a informé l'assemblée que la Commission européenne appliquait le principe de la consultation de toutes les parties prenantes dans le cadre de son programme «Mieux légiférer». En particulier, elle avait mis en place une consultation du public concernant la proposition de révision de 10 directives «nouvelle approche»². Un autre participant a fait observer que les modèles devraient mettre en valeur le rôle des douanes.

7. Un autre participant a indiqué que les outils de gestion des risques étaient largement utilisés dans tous les types de règlements, qu'ils soient déterministes, axés sur les risques ou qu'ils fixent des objectifs. Ces outils pourraient également aider les gouvernements non seulement à élaborer des réglementations plus adaptées, mais aussi à mettre en place des systèmes de réglementation plus performants. Le Royaume-Uni, par exemple, avait identifié neuf grands dangers susceptibles de menacer les infrastructures nationales essentielles, déterminant ainsi un cadre pour l'allocation des ressources.

8. Un représentant néo-zélandais a présenté Risk Engine, un modèle quantitatif mis au point pour contrôler la sévérité des règlements et s'assurer que les produits n'étaient pas trop risqués. Les risques étaient fonction de la probabilité de non-conformité des produits et de ses éventuelles conséquences.

² Il s'agit des documents suivants: directive «Basse tension» (2006/95/CEE); directive relative aux récipients à pression simples (2009/105/CE); directive relative aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique (2009/23/CE); directive relative aux explosifs à usage civil (93/15/CEE); directive ATEX (94/9/CE); directive relative aux ascenseurs (95/16/CE); directive relative aux équipements sous pression (97/23/CE); directive sur les instruments de mesure (2004/22/CE); directive relative à la compatibilité électromagnétique (2004/108/CE); directive relative aux articles pyrotechniques (2007/23/CE). La proposition de la Commission a pour objectif d'harmoniser ces instruments avec les dispositions de la décision 768/2008 en ce qui concerne en particulier:

- Les obligations applicables aux fabricants, aux importateurs et aux distributeurs;
- Les procédures de surveillance du marché;
- La notification des organismes d'évaluation de la conformité;
- L'harmonisation des modules d'évaluation de la conformité et l'application des définitions aux produits relevant de plus d'une directive d'harmonisation (voir: http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemlongdetail.cfm?item_id=4289&tpa_id=128&lang=en).

9. La probabilité de non-conformité dépendait de trois grands facteurs:

- La couverture réglementaire régionale;
- La simplicité des essais;
- Des écarts par rapport aux normes internationales.

Les conséquences de la non-conformité étaient plus importantes pour les produits susceptibles d'être utilisés par des enfants laissés sans surveillance, par exemple. Le caractère risqué d'une large gamme de produits a donc été représenté sous forme de graphique et comparé au cadre réglementaire en vigueur. Il s'est avéré que, globalement, la réponse réglementaire correspondait bien aux risques encourus. Le système national néo-zélandais reposait essentiellement sur des contrôles antérieurs à la mise sur le marché. Il ne comprenait pas de contrôles des produits à faible risque, mais un avertissement du fabricant pour les produits présentant un risque moyen et une intervention de type 1 du Guide ISO 67 pour les produits à risques.

10. Les participants étaient intéressés par ce système, même s'il était difficile de voir comment il pourrait être utilisé dans le cadre d'un système comme celui de l'UE, qui repose largement sur des interventions après la mise sur le marché. Une plus grande collaboration avec la Nouvelle-Zélande pourrait toutefois être utile, en particulier pour échanger des données sur les incidents survenus.

11. Pour donner suite à la demande qui lui avait été faite de fournir dans son rapport des références aux travaux menés par d'autres organisations et des exemples de bonnes pratiques nationales, le secrétariat a dressé la liste ci-après:

- EMARS: http://www.emars.eu/Risk_Assessment.html et chapitre 10 et annexes B, C et D du livre EMARS «Best practice techniques in Market Surveillance»;
- Union européenne: Risk Assessment Dialogue: http://ec.europa.eu/health/dialogue_collaboration/policy/index_en.htm;
- European Risk Forum: <http://www.euportal2.be/index.php>;
- International Risk Governance Council (IRGC): <http://www.irgc.org>;
- Pays-Bas: projet sur les notions de risque et de responsabilité: <http://www.vernieuwingrijksdienst.nl/onderwerpen/interdepartementale/overheid-voor-de/risico's-en/english-page>;
- OCDE: http://www.oecd.org/document/23/0,3343,fr_2649_34141_45400497_1_1_1_1,00.html;
- Royaume-Uni: Assessing our Regulatory System – The Hampton Review: <http://www.berr.gov.uk/policies/better-regulation/improving-regulatory-delivery/assessing-our-regulatory-system>.

12. Décision 1 – Le Bureau recommande la création d'un groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation. Cette décision relèvera de la session plénière de novembre. Entre-temps, M. Donald Macrae (Royaume-Uni) et M. Valentin Nikonov (Fédération de Russie) s'assureront que les travaux avancent.

13. Décision 2 – Le Bureau demande au secrétariat d'organiser une table ronde sur la gestion du risque dans les systèmes de réglementation dans le cadre de la session annuelle de novembre 2010.

14. Décision 3 – Le Bureau recommande au secrétariat d'organiser une table ronde sur le thème de la coopération en matière de réglementation dans le cadre de l'évaluation de la conformité.

IV. Informations sur les évaluations des besoins dans la lutte contre les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce

15. Le secrétariat a informé les participants d'un projet en cours du Comité du commerce, organe dont relève le WP.6, visant à évaluer les besoins des pays de la région de la CEE dans la lutte contre les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce. Le projet est financé par des contributions extrabudgétaires et a pour objectif de mettre au point une méthode pour évaluer les besoins et réaliser des évaluations dans trois pays. Le Comité pourrait alors s'appuyer sur les éléments dégagés par les études pour faire des recommandations et fournir des conseils aux instances gouvernementales. Ses organes subsidiaires auraient la possibilité de prendre connaissance des études menées dans leur domaine d'activité. Une première évaluation était déjà en cours de réalisation au Bélarus.

16. Décision 4 – Le Bureau a demandé au secrétariat d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la vingtième session du Groupe de travail et de lui faire oralement le point de l'état d'avancement du projet. Il lui a aussi recommandé de fournir des informations sur cette activité à la Communauté économique eurasienne (EurAsEC) et au Conseil interétatique eurasiatique de normalisation, de métrologie et de certification (EASC), en coopération avec la Coordonnatrice chargée d'assurer la liaison avec les organismes de surveillance des marchés de la Communauté d'États indépendants.

V. Échange de données d'expérience concernant la mise en œuvre du Règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) dans les pays non membres de l'UE

17. Le représentant de la Fédération de Russie a expliqué que l'initiative proposée ne visait pas à formuler des critiques à l'égard du règlement REACH. La Fédération de Russie souhaitait sensibiliser les autorités nationales des pays membres de l'Union européenne aux difficultés que rencontraient les pays tiers pour se conformer à ce texte. En particulier, les différences de mise en œuvre du règlement dans les États membres de l'UE rendaient son application encore plus difficile. C'est pourquoi, la Fédération de Russie établirait un rapport écrit pour la vingtième session du Groupe de travail afin de mettre en relief les domaines où un renforcement de la coopération des États membres de la CEE en matière de réglementation lui semblerait nécessaire.

18. La Fédération de Russie a informé les participants qu'une conférence sur le sujet était prévue à Irkoutsk.

VI. Équipe «START» et révision des recommandations du WP.6

19. Le responsable de l'Initiative sectorielle pour l'industrie des télécommunications a appelé l'attention des délégations sur deux propositions dans le cadre des négociations relatives à l'accès aux marchés pour les produits non agricoles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (TN/MA/W/129 et TN/MA/W/125), qui étaient complémentaires avec l'Initiative de la CEE. Les synergies possibles entre le «Modèle international» du WP.6 et les négociations de Doha avaient fait l'objet d'une correspondance entre les Présidents du WP.6 et du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés pour les produits

non agricoles de l'OMC. Le Président du WP.6 donnerait suite à cette correspondance avec l'aide du secrétariat. Une fois les coordonnées des autorités de surveillance des marchés des États membres de la CEE disponibles, il sera également possible de faire le point sur l'initiative grâce à ces contacts.

20. En l'absence du responsable de l'Initiative sectorielle concernant les engins de terrassement, le secrétariat a fait le point sur l'état d'avancement de cette Initiative. Les objectifs réglementaires communs révisés, adoptés à la session annuelle précédente, avaient été largement promus par le responsable, en particulier en Chine. Celui-ci avait entrepris d'élaborer un modèle de certificat d'évaluation de la conformité en se fondant sur les bonnes pratiques du secteur des engins de terrassement et d'autres secteurs industriels.

21. Les priorités actuelles de l'Initiative sectorielle concernant les équipements utilisés à proximité d'explosifs étaient les suivantes:

- Revoir les objectifs réglementaires communs en fonction des observations reçues, y compris celles de la délégation russe;
- Mieux faire connaître les objectifs réglementaires communs et promouvoir leur adoption;
- Développer les objectifs réglementaires communs qui ont trait aux activités de surveillance des marchés.

Les principales références étaient les orientations du Gouvernement allemand pour la surveillance des marchés (en général et plus particulièrement pour le secteur visé) et les orientations de l'UE relatives à la directive ATEX.

22. Le Président du Comité de la coopération administrative pour l'application de la directive ATEX a exprimé son soutien à l'initiative de la CEE et son souhait d'être tenu informé des activités en cours. Le Comité était un organe mis en place par les autorités nationales des États membres de l'UE pour examiner des questions liées à la surveillance des marchés ainsi que d'autres questions présentant un intérêt commun.

23. La délégation russe a recommandé à la CEE d'organiser, à la prochaine réunion du système IECEX à Berlin, une réunion de présentation officielle des objectifs réglementaires communs adoptés et de nommer des coordonateurs nationaux pour l'Initiative, de façon à ce qu'un groupe d'experts puisse faire avancer le travail.

24. Le secrétariat a indiqué que l'Initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures stagnait. Celle-ci avait été lancée pour donner suite à l'intérêt manifesté par le secteur privé et avait permis de recueillir des informations sur les cadres réglementaires de six pays. Toutefois, depuis la session de 2009, il n'y avait eu aucune candidature au poste de coordonateur de l'Initiative et l'élaboration des objectifs réglementaires communs proposés n'avait pas avancé. Le secrétariat attendait des instructions sur la façon de procéder désormais.

25. Les participants sont convenus de la nécessité de réviser la recommandation «D» relative à la Référence aux normes pour prendre en compte un certain nombre de faits récents, dont le débat sur les normes privées organisé à l'OMC et les travaux du groupe de discussion sur l'avenir de la normalisation dans l'UE.

VII. Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe «MARS»): état d'avancement des travaux et activités futures

26. Les participants ont examiné les priorités du Groupe «MARS» ainsi que la date de sa prochaine réunion. Il a été convenu qu'elle se tiendrait à Bratislava, les 6 et 7 octobre

2010. Dans le cadre de la préparation de cette réunion, les délégations des États non membres de l'UE ont été invitées à transmettre au secrétariat les coordonnées des autorités chargées de la surveillance des marchés, comme convenu à la session annuelle (voir: ECE/TRADE/C/WP.6/2009/19, par. 52).

27. Le coordonateur de l'Initiative relative à la procédure générale de surveillance des marchés a fait état des progrès réalisés dans l'établissement d'une sous-procédure qui permettra aux autorités de surveillance des marchés d'optimiser les procédures d'échantillonnage. Reposant sur une classification des prescriptions de base de la directive considérée, la sous-procédure pourrait servir à déterminer un niveau de confiance et le nombre de lots à inspecter.

28. La procédure d'échantillonnage avait également été présentée à la Commission européenne et au Forum pour l'application de la sécurité des produits européens (PROSAFE), ainsi qu'aux représentants de son projet de renforcement de la surveillance des marchés grâce à de meilleures pratiques (EMARS). Les participants ont fait observer que la sous-procédure exigeait que les lots soient homogènes et que, lorsque cela n'était pas le cas, on ne pouvait pas être certain de la représentativité de l'échantillon. Le coordonateur a répondu que la sous-procédure pouvait être adaptée aux lots hétérogènes si l'échantillon était important.

29. Les participants ont décidé de poursuivre le développement de la sous-procédure et d'étudier la possibilité d'accéder à de grandes bases de données ainsi qu'à d'autres outils pour l'établissement d'une méthode et de réseaux en matière de surveillance des marchés, y compris ceux de PROSAFE, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie et le système d'information et de communication sur Internet pour une surveillance des marchés (ICSMS). Ils ont demandé au secrétariat de déterminer s'il était possible de collaborer avec ces organismes et d'organiser une téléconférence ou un séminaire en ligne pour faire le point sur la suite donnée à cette question.

30. Les participants ont étudié la question de savoir comment faire avancer les travaux du projet sur les définitions en matière de surveillance des marchés. Certains étaient d'avis qu'il fallait adapter le document aux évolutions récentes de la législation dans l'UE, tandis que le coordonateur estimait que celui-ci devait être complété par des définitions issues d'autres cadres législatifs.

31. Il a été demandé au secrétariat de rediffuser le document ECE/TRADE/C/WP.6/2009/13/Corr.1 aux délégations en les invitant à lui adresser les définitions adoptées dans leur pays afin de le compléter.

32. En l'absence de la Coordonnatrice pour la liaison avec le Groupe de travail de la Communauté d'États indépendants (CEI) sur la surveillance des marchés, le secrétariat a fait le point sur la situation en son nom. Le Groupe de travail de la CEI s'était réuni à Kharkov (Ukraine), en mai 2010. Avant cette réunion, le secrétariat avait adressé à la Coordonnatrice un modèle pour la collecte des coordonnées des autorités nationales de surveillance des marchés. Le Groupe de travail avait étudié l'Initiative visée, diffusé le document et invité ses membres à adresser les informations requises à la CEE.

33. Le Groupe de travail avait débattu d'autres aspects des travaux menés par la CEE et avait renouvelé son soutien aux activités du WP.6 et du Groupe «MARS». Ses priorités du moment étaient les suivantes: a) veiller à l'établissement d'un document de formation à partir de la version améliorée de la procédure générale de surveillance des marchés; et b) compléter le document relatif à une terminologie commune de façon à ce qu'il permette véritablement d'établir des comparaisons et que les sources des termes qu'il contient soient mentionnées. En ce qui concernait les travaux en cours sur l'évaluation et la gestion des risques, le Groupe de travail souhaitait bénéficier de conseils sur la façon de planifier les contrôles, de les réaliser et de tirer des enseignements généraux de leurs résultats.

34. Enfin, le secrétariat de la CEE a indiqué qu'il coopérait avec le secrétariat de la zone de libre-échange d'Europe centrale (CEFTA), à un projet mené dans le cadre de l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP) de l'UE avec le Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), visant à organiser une réunion-débat sur la surveillance des marchés le 11 novembre 2010, pendant la semaine de la CEFTA, à Belgrade.

VIII. Information: Web2 et lettre d'information du WP.6

35. Une première lettre d'information électronique avait été envoyée en mars, comme le Groupe de travail l'avait décidé à sa dix-neuvième session. Le Bureau a remercié le Rapporteur chargé de suivre l'évolution de la situation dans les pays de l'UE pour sa contribution. Une deuxième lettre sera envoyée en juin et servira de base pour le rapport récapitulatif annuel.

36. Le secrétariat avait continué à mettre à jour le site Web, notamment en y incluant une nouvelle section consacrée à la gestion des risques dans les systèmes de réglementation. Un profil provisoire avait été établi sous «Linkedin» et pourrait être développé si les délégations en manifestaient le désir.

37. Désormais, le WP.6 pouvait utiliser le nouveau logiciel «Confluence» pour améliorer l'interaction entre les petites équipes d'experts qui collaborent sur un projet ou un document. Le secrétariat procéderait à un premier essai de ce nouvel outil et en rendrait compte au Bureau à la réunion du Groupe «MARS».

IX. Structure et rôle du Bureau et rôle des rapporteurs

38. Les participants se sont penchés sur la structure du Bureau du WP.6 et le rôle de ses rapporteurs à partir d'un document établi par le secrétariat. Des changements ont été proposés et la version modifiée figure dans le document contenant le programme de travail du Groupe de travail (ECE/TRADE/C/WP.6/2010/19). Les débats sur la structure du Bureau se poursuivront également de façon informelle.

X. Coopération avec d'autres organisations

39. La CEE a rejoint le réseau DCMAS (réseau d'assistance en métrologie, accréditation et normalisation à l'intention des pays en développement), qui regroupe des représentants d'organisations internationales spécialisées dans la promotion et la réalisation d'activités dans les domaines de la métrologie, de l'accréditation, de la normalisation et de l'évaluation de la conformité à l'intention des pays en développement.

40. Les autres membres du réseau sont le Bureau international des poids et mesures (BIPM); le Forum international de l'accréditation; la Commission électrotechnique internationale (CEI); la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC); l'Organisation internationale de normalisation (ISO); le Centre du commerce international (CCI); le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT-T); l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

41. La secrétaire du Groupe de travail a fait rapport sur sa participation aux réunions du groupe STAR (Strategic Alliance and Regulatory) du Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO. Le Comité collectait et publiait les exemples de bonnes

pratiques en matière de surveillance des marchés. Il organiserait le 17 novembre 2010 à Paris un atelier sur l'évaluation de la conformité axée sur les risques auquel la CEE avait été invitée à faire un exposé.

42. La secrétaire du Groupe de travail avait mis en place un échange d'informations sur la gestion des risques avec le secrétariat de l'OCDE.

43. Elle avait également établi un premier contact avec l'European Risk Forum, un laboratoire d'idées à but non lucratif dirigé par des experts. Elle avait étudié l'éventuelle participation de la CEE à la manifestation qu'il organisait le 7 décembre 2010 à Bruxelles sur le thème des répercussions de la réglementation et les pays non membres de l'UE – L'UE et la gestion globale du risque.

44. Un mémorandum d'accord avec l'Organisation internationale de métrologie légale était en cours de discussion et serait présenté à la vingtième session du Groupe de travail.

45. Le Secrétaire exécutif de l'IECEE a présenté l'objectif et les activités du système mondial d'essais de conformité et de certification des matériels et composants électrotechniques. L'IECEE réalise des programmes d'évaluation de la conformité. Dans ce secteur, certains produits requièrent en effet une certification par une tierce partie en raison des dangers inhérents aux appareillages électriques et à la multiplication des contrefaçons. Le but du système était de garantir la sécurité tout en facilitant la commercialisation des produits conformes. Son objectif est de ne plus avoir qu'un seul essai, un seul certificat international et une ou plusieurs marques de certification, selon que de besoin, ou l'agrément direct des autorités de réglementation, des douanes, des détaillants, des acheteurs, des vendeurs, etc.

46. L'IECEE, qui est une organisation quasi intergouvernementale, collabore activement avec des organismes gouvernementaux. Les autorités de surveillance des marchés, les douanes et Interpol ont un accès privilégié aux informations du système. Les participants ont examiné comment une collaboration plus étroite avec l'IECEE pourrait aider le WP.6 à atteindre ses objectifs et sont convenus de ce qui suit:

- L'IECEE serait invitée à participer à la réunion-débat qui sera consacrée aux solutions envisageables pour la coopération en matière de réglementation dans le cadre de l'évaluation de la conformité à la vingtième session annuelle du Groupe de travail;
- Il faudrait tenir compte de l'expérience acquise par l'IECEE lors de la révision de la Recommandation «M». En particulier, on pourrait y ajouter une formule visant à encourager les autorités de surveillance des marchés à utiliser les données issues des programmes de certification par des tiers, ce qui pourrait contribuer à la lutte contre la multiplication des contrefaçons;
- Le Groupe de travail souhaitera peut-être envisager de nouvelles initiatives dans les domaines traités par le système de l'IECEE, si les États membres en faisaient la demande. Les sous-secteurs présentant un intérêt particulier étaient les appareils médicaux et les contenus des substances dangereuses. Si une telle initiative voyait le jour, le système de l'IECEE pourrait être considéré comme un moyen acceptable d'établir la conformité avec les normes généralement acceptées;
- Les Parties pourraient également envisager de signer un mémorandum d'accord avec l'IECEE.

XI. Mobilisation de ressources

47. Le secrétariat a présenté une proposition de projet d'assistance technique qu'il avait établie et soumise à plusieurs donateurs. Ce projet permettrait, par exemple, de mettre en place des cours de formation sur la base de la procédure générale de surveillance des marchés. L'ONUDI s'était déclarée prête à financer une partie du projet. Celui-ci serait exécuté dans un pays pilote de la région où intervient le Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA), vraisemblablement l'Azerbaïdjan. Il serait particulièrement mis en avant à la prochaine Réunion ministérielle sur l'aide au commerce pour les pays du SPECA prévue à Bakou en décembre 2010. Les discussions avec l'ONUDI en étaient à un stade avancé et on attendait très prochainement une réponse.

48. Le secrétariat avait également établi une proposition de projet pour des activités d'appui visant à promouvoir l'Initiative sectorielle concernant les équipements utilisés à proximité d'explosifs. Des consultations avec le PTB, l'institut allemand de métrologie, pour identifier de possibles donateurs venaient tout juste de commencer.

Annexe

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Suite donnée à la session annuelle du WP.6 de novembre 2009:
 - Rapport de la session de 2009 et de la conférence;
 - Ordre du jour de la session de 2010 et priorités du WP.6 pour la période 2010-2011.
3. Proposition concernant un groupe d'experts de la gestion du risque:
 - Risques et systèmes de réglementation;
 - Risques systémiques;
 - Besoins et priorités des parties prenantes (enquête en ligne);
 - Présentation du système néo-zélandais Risk Engine par lien Internet;
 - Présentation des activités d'autres organisations et rôle de la CEE;
 - Plan de travail du WP.6 dans ce domaine et débat sur la création du groupe.
4. Informations sur les évaluations des besoins dans la lutte contre les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce réalisées par le Comité du commerce dans la région de la CEE.
5. Échange de données d'expérience concernant la mise en œuvre du système REACH dans les États non membres de l'UE.
6. Équipe «START»:
 - Initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures;
 - Initiative sectorielle concernant les équipements utilisés à proximité d'explosifs;
 - Projets sectoriels: industrie des télécommunications et engins de terrassement;
 - Recommandation «L» et négociations relatives à l'accès aux marchés pour les produits non agricoles;
 - Révision des recommandations du WP.6.
7. Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe «MARS»): état d'avancement des travaux et activités futures:
 - Point sur la procédure générale de surveillance des marchés;
 - Travaux en cours sur les définitions communes;
 - Rapport de la réunion du Groupe de travail de la CEI sur la surveillance des marchés;
 - Projet ONUDI-CEE sur la surveillance des marchés dans les pays du SPECA.

8. Information: Web2 et lettre d'information du WP.6.
 9. Structure et rôle du bureau du WP.6 et rôle des rapporteurs.
 10. Coopération avec d'autres organisations (DCMAS, ONUDI, OIML, CEI, ISO, OCDE, CEFTA, EMARS, European Risk Forum, etc.):
 - Présentation du système de l'IECEE et des domaines de coopération éventuels.
 11. Mobilisation de ressources.
 12. Questions diverses.
-